Réponse de la France à la Notification 2011-032 du Secrétariat de la CDB concernant le rapport volontaire sur le bilan détaillé de la mise en œuvre du programme de travail relatif à la diversité biologique insulaire.

La France a le plaisir de faire parvenir au Secrétariat de la CDB les informations suivantes, complémentaires de celles contenues dans le rapport national de la France (http://www.cbd.int/doc/world/fr/fr-nr-04-fr.pdf) fourni en juillet 2009.

La nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) française, placée sous le timbre du Premier ministre, a été présentée le 19 mai 2011.

La SNB 2011-2020 fixe pour ambition commune de « préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité ». Cela s'entend dans tous les espaces dont la France est responsable, en métropole et outre-mer, mais également dans le cadre européen et international, là où la France peut contribuer à cette ambition, dans un esprit de solidarité planétaire. La SNB couvre en particulier la biodiversité insulaire.

En ce qui concerne les Iles en Europe, la 3ème réunion du Groupe d'experts de la Convention de Berne sur la diversité biologique des îles en Europe s'est tenue à Galéria (Corse, France), 9-11 juin 2011. Outre une compilation des états nationaux sur la biodiversité des îles européennes, le Groupe a développé une charte et un plan d'action pour la biodiversité des îles européennes qui seront adoptés par les Parties contractantes, ainsi qu'une recommandation, au prochain Comité permanent de la Convention de Berne. Cette Charte et ce plan d'action seront envoyés au Secrétariat de la Convention de Berne, au Secrétariat de la CDB et doivent être considérés comme une contribution de la région Europe au Programme de travail de la CDB sur le sujet. Le rapport de la France au Groupe d'experts est joint à ce document.

La recherche française est également fortement impliquée sur le thème de la biodiversité insulaire, de part son activité dans les collectivités françaises d'Outre-mer, qui sont toutes de nature insulaire à l'exception de la Guyane française, ainsi qu'à travers la coopération régionale à partir de ces territoires. Le résumé de certaines initiatives de recherche significatives en rapport avec le Plan stratégique de Nagoya (Objectifs Biodiversité 2020) est donné ci-dessous.

- L'Institut français de la biodiversité (IFB), a lancé en 2006 un appel à projets sur la biodiversité des îles de l'océan indien, qui visait à inciter des chercheurs des laboratoires français à s'associer à des chercheurs de laboratoires des îles de l'océan indien sur quatre grands axes : l'analyse de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et services écosystémiques, la conservation et la gestion durable de la biodiversité, l'écologie de la santé (humaine, animale et végétale). Dix-sept projets ont été retenus dans le cadre de cet appel, et sont détaillés dans le livret "Biodiversité des îles de l'Océan Indien" ci-joint. La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), qui a géré cet appel suite à la dissolution de l'IFB, organisera fin 2011 un séminaire de restitution de ces projets.
- Le Grand Observatoire (de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine) du Pacifique Sud (GOPS) rassemble 16 organismes sur cette région dominée par l'insularité

et organise régulièrement des appels à projets, notamment en mettant à disposition du temps de bateau océanographique (ALIS).

- Le CNRS-INEE a lancé en 2010 un appel à projets sur les îles éparses, prévu sur la période 2011-2013, avec un volet biodiversité important. Son objectif est de développer un corpus de données et de connaissances sur les îles Eparses pour décrire leurs composantes et leurs diversités, leurs dynamiques passée et actuelle et leurs déterminants. Par une démarche comparative et/ou expérimentale, il s'agira de définir le statut de leurs écosystèmes, et notamment les pressions qu'ils subissent, leur vulnérabilité et leur rôle de sentinelle spatiale et/ou temporelle, tant comme observatoire des changements globaux que comme révélateurs de leur impact. Plus de renseignements sur les 19 projets retenus sont disponibles sur http://www.cnrs.fr/inee/relationsinternationaleseurope/docs/Projetsretenus_liens.pdf.

Le tableau ci-joint apporte des éléments spécifiques supplémentaires en fonction des objectifs d'Aichi.

En matière de coopération bilatérale, la France est particulièrement investie dans la protection de l'environnement marin des petits Etats insulaires en développement (PEID). Sa contribution se concentre sur cet aspect, étant donné l'importance de la protection et de la gestion durable des ressources côtières et marines. Il s'agit également d'un domaine privilégié de l'action multilatérale et régionale mise en oeuvre par les différents acteurs français (Etat, collectivités), comme en témoignent les activités détaillées ci-dessous.

Action multilatérale:

- Initiative Internationale pour les récifs coralliens (ICRI) : Co-fondée en 1994 par la France, les Etats-Unis, l'Australie et quelques pays européens, l'ICRI est l'unique partenariat environnemental qui réunit tous les acteurs pour un usage durable et la conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers). L'ICRI est un mécanisme informel qui permet d'associer :
 - les représentants de 80 pays en voie de développement possédant des récifs coralliens,
 - des pays importants donateurs
 - des banques de développement,
 - des agences internationales de développement et d'environnement,
 - des associations scientifiques,
 - le secteur privé et les ONG.

Depuis le 1er juillet 2009, la France co-préside avec les Samoa le secrétariat de l'ICRI, assistée de Monaco. La France a soutenu en 2010 l'organisation de deux assemblées générales, la première en janvier 2010 à Monaco, la seconde en novembre 2010 à Apia, aux Samoa, au cours desquelles a été poursuivie une réflexion sur un nouveau plan d'action et sur la place de l'ICRI comme plate-forme régionale de coordination de projets pour de la préservation des récifs coralliens, impliquant notamment les PEID..

- Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes : accueil et financement par la France du centre d'activités régionales sur les zones et la vie sauvage spécialement protégés (SPAW) à la Guadeloupe en 2010. Le gouvernement français, par le biais du ministère en charge de l'environnement, apporte une contribution financière afin de financer le fonctionnement du Centre d'activités régionales de

la Convention de Carthagène et une partie de son programme d'actions. Ce programme d'actions porte sur cinq grandes thématiques pérennes qui recouvrent les champs d'application du protocole SPAW :

- Le renforcement des zones protégées dans la zone Caraïbe;
- La définition de lignes directrices de gestion des espèces et des zones protégées;
- La conservation des espèces menacées et en danger;
- La conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers;
- Le tourisme durable.

Action bilatérale régionale :

Le « fonds Pacifique », financé par la France, rassemble des représentants de l'Etat et des collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna). Le fonds Pacifique exerce un « effet levier » pour la mise en œuvre de projets visant à un développement durable des Etats indépendants de la région Pacifique dans la mesure où ces projets favorisent concomitamment l'insertion régionale des collectivités d'outre-mer.

Les projets portés par le fonds Pacifique privilégient le développement économique durable et, dans ce cadre, certains domaines qui sont l'environnement, la recherche, la coopération universitaire et éducative, la culture, la santé et la francophonie.

Les gouvernements des collectivités d'outre-mer contribuent également au développement durable des Etats indépendants du Pacifique : ainsi une convention annuelle associe-t-elle le gouvernement du Vanuatu, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Etat français pour la réalisation de projets de développement au Vanuatu.

De nombreux projets soutenus par le fonds Pacifique visent l'étude, la sauvegarde ou l'exploitation durable des ressources des fonds marins.

Le 7 juillet 2011